



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2013 à 19 h, le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016-1);

Lequel règlement a été approuvé par le ministre des Transports le 5 septembre 2014.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que le règlement est maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 23^E JOUR DE SEPTEMBRE 2014.

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement